



**SNUipp-FSU**  
37

18 rue de l'Oiselet  
37550 SAINT AVERTIN  
Tél. 02 47 61 82 91  
E-mail :  
snu37@snuipp.fr  
Site Internet :

N°278 JUN 2019

**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## LES RESULTATS DU MOUVEMENT 2019



### TOUT CA... POUR 3 AFFECTATIONS à TD !

>887 collègues ont participé cette année au mouvement départemental : ils étaient >924 l'année dernière.

>598 obtiennent une affectation ( 600 en 2018) dont 38 par une affectation sur un voeu large de l'écran 2 et 12 par une nomination d'office.

>87 sont sans poste ( 92 en 2018)

>202 sont maintenus sur leur poste ( 196 en 2018)

Cette année, nous pouvions faire 10 voeux de plus ce qui a permis 54 affectations dont 27 comme TRS et 27 sur des postes à titre définitif.

Cela confirme notre demande d'augmentation du nombre de voeux permettant plus de fluidité dans le mouvement. Pour rappel, nous pouvions faire 90 voeux avant la mise en place des zones géographiques.

>38 collègues ont obtenu un poste sur l'écran 2 sur un voeu large : 30 sur des postes de TRS, 5 sur des directions à titre provisoire et 3 à titre définitif (adj mat Barrou, zil Descartes et TS Chouze sur Loire)

> 12 collègues ont été nommés d'office à

titre provisoire dont 6 qui n'avaient pas fait de voeux (4 sur une direction et 2 comme TRS). Les 6 autres ont été nommés sur des directions.

Ce sont les collègues avec les barèmes les plus élevés qui ont eu ces affectations d'office : nous avons dénoncé cette situation lors de la préparation du mouvement.

**S'il n'y avait pas la situation inacceptable que subissent nos collègues nommés d'office ou affectés par un voeu large sur un poste non souhaité , nous pourrions afficher TOUT CA... POUR CA!**

En effet, le ministère voulait par ce dispositif augmenter le nombre d'affectations à titre définitif.

Le résultat est plus que mauvais! 26 affectations sont liées à l'augmentation du nombre de voeux : ce qui aurait pu être fait sans changement de logiciel!

Et seulement 3 affectations à titre définitif se sont faites par l'écran 2 !

Alors nous le redisons, autant de travail, de stress, de complications pour 3 affectations c'est inacceptable!

C'est se moquer des enseignant-es et des administratifs qui ont aussi subi cette mesure.



Au final, nous aurons bien une phase d'ajustement avec autant de collègues que les années précédentes.

La FSU-Snuipp37 demande que :

> tous les collègues nommés d'office puissent participer à la phase d'ajustement

> que les collègues nommés par un voeu large puissent participer à la phase d'ajustement s'ils le souhaitent

> que les collègues sans poste puissent faire des voeux à partir d'une liste de postes comme les années précédentes.

### Transparence et équité :

**vos délégués du personnel FSU-Snuipp37 sont les seuls à informer l'ensemble de la profession...**

### CARTE SCOLAIRE 18 JUN

- >MONNAIE maternelle ouverture
- >VERETZ La Petite Muse maternelle ouverture
- >SONZAY Yvan Pommaux maternelle ouverture
- >CHINON Jaurès primaire ouverture
- >SAINT PIERRE DES CORPS MARCEAU-COURIER REP+ maternelle ouverture
- >SAINT PIERRE DES CORPS WALLON REP+ fermeture
- >MONTBAZON J. Le Bourg maternelle ouverture
- >TOURS Alain QPV élém ouverture
- >SAVONNIERES 4 Couleurs maternelle ouverture
- >VEIGNE Bourg mat ouverture

La FSU Snuipp37 est également intervenue sur la situation des écoles JOUE LES TOURS Maison Neuve, SAVONNIERES élém, CINQ MARS LA PILE élém et BEAUMONT LA RONCE.

Nous avons également demandé l'ouverture d'un poste G sur TOURS et le maintien du poste climat scolaire à 100%.

Nous avons également dénoncé les écoles en quartier politique de la ville qui sont à nouveau les "oubliés" de cette carte scolaire.

#### DIVERS

La création de l'ULIS école est implantée à l'école élémentaire d'application Bernard-Pasteur de TOURS  
Financement de l'école primaire Simone Veil 4 classes par la fermeture de 4 postes de remplaçants (BD Azay sur Indre, Loches Lam-

blardie, Louans primaire et Sainte Maure de Touraine élém)

Annulation de la fermeture d'un demi poste CP LV et annulation de l'ouverture du demi poste CP Maîtrise de la Langue.

Implantation d'un poste de remplaçant (BD) à l'école primaire de BERTHENAY

Changement d'implantation administrative : Le poste ERESS initialement rattaché à l'école élémentaire S. Pitard de TOURS est rattaché à l'école primaire A. France de TOURS.

Le poste "Réussite au cycle 2" initialement rattaché à l'école élémentaire de Civray de Touraine sera pour moitié également rattaché à l'école primaire de Francueil.

### BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU D'INDRE ET LOIRE

**Bulletin mensuel**  
N° de commission  
CPPAP 0720 S 07531  
ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot. Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

## MOUVEMENT

POSTES FRACTIONNES  
(TS TD TRS) :

un groupe de travail se tiendra le 25 juin. L'administration va reconstituer les postes à 100% avec des décharges de direction et des compléments de temps partiels.

Ce travail se fera en groupe de travail le 25 juin avec vos élus du personnel FSU-Snuipp37 .

Les demandes des écoles pour l'organisation des postes doivent être envoyées aux IEN ( nous vous invitons à envoyer un double à la DPE et au SNUIPP ).

### PHASE D'AJUSTEMENT :

87 collègues sont sans affectation .

## HORS CLASSE

CAPD le 4 juillet. Voir notre dossier dans ce journal et pensez à remplir votre fiche de suivi dans votre espace personnel en ligne.

Lien direct sur notre site internet.



## CLASSE EXCEPTIONNELLE

CAPD le 2 juillet. Pensez à remplir votre fiche de suivi.

### SOMMAIRE

<b>P.1 : Mouvement et carte scolaire</b>
<b>P.2 : Edito et infos</b>
<b>P.3 : circulaire de rentrée et PIAL</b>
<b>P.4 : Enseigne et tais-toi!</b>
<b>P.5 : 108 heures et CHSCT</b>
<b>P.6 : capd su 16 mai</b>
<b>P.7 : ineat et fin du mouvement</b>
<b>P.8 : capd temps partiel</b>
<b>P.9, 10 et 11 : hors classe</b>
<b>P.12 : ce37</b>
<b>Encart I II III et IV : résultats du mouvement</b>

## Loi Blanquer revue : des mobilisations payantes!



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

EDITO

Suppression des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), une autorité hiérarchique des directeurs et directrices d'école sur leur équipe ou encore de l'interdiction d'accompagner les sorties scolaires pour des mamans voilées, de nombreux amendements ont été retirés grâce aux fortes mobilisations de la communauté éducative depuis le mois de mars.

Les nombreuses et massives mobilisations enseignantes depuis la mi-mars, soutenues par les parents d'élèves et les élus, ont fortement pesé sur la commission mixte paritaire devant statuer sur le projet de loi Blanquer pour l'école.



La FSU CENTRE A PARIS LE 18 MAI !

La suppression de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) en est un résultat. De même, de nombreux amendements sénatoriaux de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur devant les évaluer ou encore l'interdiction faite aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires ne figurent pas dans le texte final. Le compromis trouvé entre les sénateurs et les députés a dû aussi tenir compte de cette forte mobilisation.

S'il permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tous les dangers n'ont pas été écartés. Ainsi, la volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants, les cadeaux faits à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés aux classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte aux remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, la suppression de l'organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives (Cnesco)... demeurent.

Ces évolutions vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins rejetée massivement. Les enseignantes et enseignants des écoles se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour réclamer un autre projet pour le service public d'éducation qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'école.

Paul AGARD secrétaire départemental



# Pour la rentrée, une circulaire bien carrée pour une mise au pas !

La circulaire de rentrée publiée au BO ce mercredi 29 mai ne concerne que l'école primaire et martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

Sans surprise, la circulaire de rentrée reprend les éléments saillants de la politique en cours au ministère (dédoublément, pilotage académique, instruction obligatoire à 3 ans) et consacre encore une fois la priorité nationale à l'enseignement des « fondamentaux » qui se résumait aux seuls « Lire, écrire, compter et respecter autrui ». La rédaction finale de la circulaire a finalement concédé un chapitre pour « Cultiver le plaisir d'être ensemble » et un paragraphe pour développer l'éducation artistique et culturelle qui se trouve résumé à l'instauration de chorale partout et à la promotion de la lecture et du livre par la fréquentation des bibliothèques. Voilà une « idée qu'elle est bonne » et à laquelle personne n'avait pensé jusque-là ...

## La maternelle chamboulée

C'est bien la maternelle qui constitue la principale cible de cette circulaire. Une maternelle particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative lors de leur passage devant le conseil supérieur de l'éducation. Ainsi l'accent est-il mis dès la petite section sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des recommandations pédagogiques particulièrement précises. Pas moins de trois guides d'accompagnements sont joints à la circulaire. On y trouve surtout une entrée précoce dans des apprentissages normatifs et évalués ce qui constitue une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge.

La lecture attentive de ces guides expliquant qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre », ou encore en rappelant aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent « après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé.

**Lire aussi :-** [Le point de vue de Pascale Garnier](#), sociologue et professeure de sciences de l'éducation

- [Le point de vue de Mireille Brigaudiot](#), maître de conférences en sciences du langage

## Les fondamentaux ont leur chapitre

Un chapitre entier est consacré à l'apprentissage des « fondamentaux » visant dans un premier temps à justifier les évaluations CP et CE1 largement décriées à la fois par la pro-

fession mais également récemment par un éminent chercheur qui a pu montrer [l'imposture du traitement de leurs données](#).

Et la circulaire va plus loin sur ce sujet en donnant à chaque année scolaire du CP au CM2 des objectifs précis et quantifiés d'apprentissages comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Voilà de quoi jeter définitivement aux oubliettes des programmes conçus en cycle partant de ce que l'élève sait pour le faire progresser et prenant en compte ses rythmes d'apprentissages.

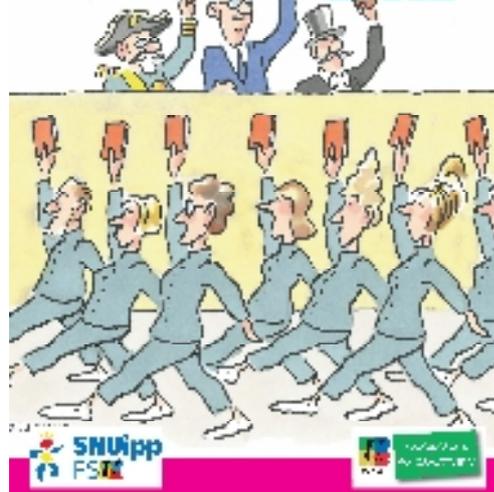
## La mise au pas des pratiques pédagogiques : du pilotage au formatage...

Un chapitre entier est également dévolu au « pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs », car dit le texte « La mise en œuvre des recommandations pédagogiques et des évaluations nationales nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'accompagnement des professeurs, au plus près de leur pratique, afin de répondre à leurs besoins de formation ». Mais après deux ans de pratique des méthodes DRH de la rue de Grenelle on sait malheureusement sur quoi est portée « l'attention particulière ». Loin d'être bienveillante elle repose sur une emprise de plus en plus forte à tous les niveaux hiérarchiques et des injonctions de plus en plus invasives sur les bonnes méthodes pédagogiques à utiliser dans les classes. Ainsi pour la deuxième année consécutive l'ensemble des animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français. « Des Interventions mises en commun à l'échelle départementale pour plus d'efficacité », indique la circulaire. On est bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnels de terrain.

Cette circulaire vient donc confirmer une politique ministérielle à l'œuvre faite, d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Alors bien sûr, la rédaction finale de la circulaire a connu quelques évolutions suite aux remarques faites par le SNUipp-FSU notamment. Ainsi la question de la compréhension en lecture a-t-elle été rajoutées à chaque étape de la scolarité, un chapitre sur « cultiver le plaisir d'être ensemble » a fait son apparition pour laisser une place, peau de chagrin tout de même, à d'autres enseignements.

Des gages accordés du bout des lèvres mais qui ne changent rien à la philosophie générale du texte. C'est pourtant d'une toute autre ambition dont l'école a besoin pour faire face aux défis qui sont les siens. Les mobilisations récentes menées par les personnels et les parents l'ont bien montré.

## NON à la loi Blanquer OUI À UNE AUTRE ÉCOLE



## PIAL : pôles inclusifs d'accompagnement localisés

Les PIAL doivent assurer la gestion locale des AESH pour le premier et le second degré.

A la rentrée 2018, 3 PIAL se sont mis en place : CHINON, JOUE LES TOURS et LOCHES.

Au final, il devrait y avoir 24 PIAL pour couvrir tout le département. Pour la première fois, le ministère a publié une circulaire de rentrée spécifique sur l'école inclusive mais dans une définition recentrée sur la seule situation de handicap.

S'y ajoute un vademécum sur le rôle des Pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL), alors même que leur expérimentation n'a pas été évaluée.

Le document rappelle qu'ils doivent « coordonner les moyens d'accompagnements » des AESH, mais surtout... les mutualiser.

La volonté ministérielle affichée est de « renforcer l'appartenance de ces personnels à la communauté éducative ». Intention fort louable mais qui oublie qu'une reconnaissance des AESH ne pourra exister sans la création d'un véritable métier, correctement rémunéré. Par ailleurs, une cellule départementale d'écoute, une plateforme de formation en ligne et un livret du parcours inclusif, sont annoncés pour permettre de faciliter les adaptations. Par contre, aucun personnel spécialisé supplémentaire, aucune formation sérieuse ne sont au programme pour accompagner les équipes. Au final, de bien piètres mesures, à disposition des personnels, au regard des enjeux et des besoins sur le sujet.

## Une école convoquée à l'Inspection Académique pour avoir informé les parents des raisons d'une grève !



A chaque grève, dans tous les départements et suite à une consigne syndicale, les grévistes informent les parents d'élèves des raisons de la grève. Cette démarche n'avait jamais posé le moindre problème notamment en Indre et Loire du moment que la lettre était donnée sans que l'élève puisse la lire (voir ci-contre).

La convocation des collègues d'une école d'Indre et Loire n'était pas sur la forme mais sur le fond, l'Inspecteur d'Académie considérant qu'ils avaient été au delà du principe de neutralité.

Les collègues ont été accompagnés par Christophe PERCHER secrétaire de la FSU37 et Paul AGARD secrétaire du SNUipp-FSU37. Nous avons centré l'audience sur le droit syndical et les consignes syndicales en indiquant que si l'IA avait un avis à donner sur ces lettres et leur contenu, nous demandions qu'il le fasse en direction des organisations syndicales et par courrier. L'IA n'a pas indiqué faire cette démarche.

### DISTRIBUTION LETTRE GREVE

Comme l'institution scolaire se doit de protéger la liberté de conscience et l'identité de chacun des élèves dont elle a la charge, la distribution de documents informatifs, qui pourraient être considérés comme pouvant entraver ce principe de neutralité, peut être faite aux familles sans qu'elle ne puisse être directement accessible aux élèves, et donc jamais collés dans les cahiers de liaisons. Cela peut se faire :

- sous pli cacheté, fermé ou agrafé (aucun texte visible).
- de main à la main à la sortie de la classe.

### C'est situation est extrêmement grave : notre Inspecteur d'Académie anticipe la mise en application de l'article 1 de la loi BLANQUER.

En effet, la loi actuelle dite loi Le Pors<sup>[1]</sup> définit déjà l'ensemble des obligations qui constituent cet engagement. La loi contraint les enseignants à se conformer aux instructions (art.28), à la discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve. La volonté du législateur s'est au contraire centrée sur l'inscription de la liberté d'opinion dans le statut sans que la loi ne vienne statuer sur les formes d'expression possibles de cette opinion. Sa finalité est de protéger les élèves d'une volonté politique ou idéologique qui se servirait de l'école pour ses fins propres.

Enseignants, personnels de l'éducation, fonctionnaires, éducateurs, défenseurs du service public, ne peuvent accepter que le droit à la liberté d'expression, garanti à tout citoyen par la Constitution, soit ainsi bafoué. Le SNUipp-FSU s'inquiète de la multiplication des pressions et intimidations qui vont dans ce sens.

Le SNUipp-FSU s'oppose à l'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires.

Nous y voyons la volonté de leur hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

**Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale à se conformer aux instructions (art.28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve.**

Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général, nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble des personnels et l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques.

**Nous invitons tous les enseignant-es à signer notre pétition en ligne contre cet article. Le SNUipp-FSU37 appelle à mettre en place des réunions avec les parents pour dénoncer les conséquences de la loi Blanquer et met à disposition des enseignants, parents et élus un journal de 8 pages tiré à 20 000 exemplaires pour l'Indre et Loire.**

### DISTRIBUTION DE TRACTS... QUE PEUT-ON FAIRE ?

Aucun texte ne précise un périmètre à respecter aux abords des établissements.

Sur le plan réglementaire, l'affichage ou la distribution de tracts à l'extérieur de l'établissement se fait par définition sur la voie publique. Ils sont soumis à la réglementation municipale.

Dans ces conditions et en dehors des heures de service, les enseignant.es, redevenus citoyen.nes, peuvent distribuer des tracts.

Les tracts doivent contenir plusieurs informations :

- sigle du SNUipp-FSU, ou de l'association dont il émane,
- identification de l'émetteur (nom et adresse) et mentionner IPNS (Imprimé Par Nos Soins),
- porter la mention : "Ne pas jeter sur la voie publique", ils ne doivent pas être imprimés en noir sur fond blanc.

Les écrits ne doivent pas comporter de propos répréhensibles (insultes, injures, diffamations...).

# ARRETONS DE TRAVAILLER GRATUITEMENT !



**Depuis le 14 mars, nous avons épuisé nos 108 heures!**

**Exigeons le paiement en heures supplémentaires !**

**Le SNUipp-FSU37 propose une adresse à Mme la Rectrice d'Orléans-Tours pour demander le paiement des heures supplémentaires aux 108 heures sous la forme d'une enquête simple et rapide en lien sur notre site.**

La première semaine de saisies, 14 collègues ont déclaré 45 heures supplémentaires : > Relation avec les parents 15 h > Élaboration et suivi des PPS 15h > Conseil d'école 8h30 > Animation pédagogique 2h > Autres 3h

**Mme la Rectrice doit en moyenne 65 euros par collègue pour une semaine !**

**REMPLISSONS TOUTES ET TOUS NOS HEURES EN FIN DE CHAQUE SEMAINE !**



**CLIMAT SCOLAIRE CHSCT 37**

## > CHSCT 14 mars 2019 : point sur le Climat de travail dans les collèges/lycées et circonscriptions.

Des situations difficiles de mal-être au travail remontent de quelques établissements ou circonscriptions en rapport aux relations avec la hiérarchie. Le CHSCTD manque parfois d'éléments concrets que seules les fiches RSST et DGI peuvent apporter pour proposer des actions de prévention des risques. Par exemple une enquête ne peut être diligentée sans éléments d'alerte bien précis.

Ainsi, l'année dernière une enquête n'a pu être effectuée sur un collège et la demande d'enquête sur la circonscription de JOUE LES TOURS présentée lors du précédent CHSCT n'a pu être votée faute de remontée des collègues. Les 3 syndicats FSU, UNSA et FO ont fait ce constat en commun : aucune demande d'enquête n'a été proposée. Mais à l'initiative de la FSU, il a été discuté et convenu de manière unitaire de la nécessité de se doter d'outils d'analyse lorsqu'un problème aigu se pose.

La FSU a demandé de réunir très rapidement un groupe de travail qui pourra notamment définir une méthode, proposer un questionnaire anonyme mobilisable pour un groupe de personnels en cas de conflit. Après discussion, l'administration a retenu cette idée. Le GT aura lieu le 02 avril.

Nous ne pouvons que conseiller aux collègues de remplir les fiches : sans elles le CHSCT ne peut se saisir d'un dossier ! N'hésitez pas à pas à joindre vos élus SNUipp-FSU, ils conseillent et accompagnent chaque semaine des collègues et évitent l'isolement en permettant à chacun de s'exprimer pour se faire entendre et se défendre.

## > CHSCT 23 mai 2019 : questionnaires locaux scolaires et climat scolaire

Le conseiller de prévention départemental a rappelé les modalités de transmission de l'outil «Aide au diagnostic des locaux scolaires». Une diffusion sera faite à la rentrée 2019 auprès des écoles et des établissements du second degré, ainsi qu'une mise en ligne sur le site départemental. Les élus de la FSU37 se sont félicités de la réalisation de cet outil suite au groupe de travail CHSCT D.

Le secrétaire du CHSCT D a également présenté le questionnaire élaboré lors du dernier groupe de travail CHSCT D. Le questionnaire est un outil dont l'objectif est une aide à l'analyse par les membres du CHSCT D des situations complexes lors de la remontée des fiches RSST.

Les élus de la FSU ont souligné que les items retenus du questionnaire devraient permettre d'objectiver les analyses des situations les plus complexes et plus particulièrement celles évoquant des problématiques liées aux risques psychosociaux.

Les élus de la FSU ont demandé les modalités de la mise en place de ce formulaire. Une réflexion sera menée pour formaliser le questionnaire et proposer les modalités d'utilisation.



Dis, raconte-moi une histoire ! Entendre et aussi lire des histoires : sur ce double thème de l'oralité et de la lecture, Saint-Pierre-des-Corps propose la première édition d'un festival littérature jeunesse dans l'agglomération.

Côté programmation : le vendredi, écrivains et illustrateurs participeront à des rencontres, des lectures partagées, des histoires racontées, qui se dérouleront dans différents lieux de la ville. Le samedi, les animations à destination de tous, se recentreront à la bibliothèque, le passage Chabrier et la salle des fêtes. Dédicaces, ateliers, lectures et concert des Poussins Phoniques. On ouvre ensemble une nouvelle page !

Tout le programme sur le site de la mairie de SAINT PIERRE DES CORPS.

Présents pour la FSU SNUIPP les 7 élus sur 10 : Paul AGARD, Delphine COUVAL, Marie DRUAULT, Mariane LEPENNEC, Agnès MEROUANE, Sophie METZINGER, Jacques ROBERT

**> Remise en cause du droit à temps partiel en INDRE et LOIRE !**  
**> Stages formation ASH MIN > Formation initiale des directeurs > Ineat exeat > Postes adaptés > Hors classe et classe exceptionnelle > Mouvement > CHSCT le 23 mai > Remise en cause du droit à temps partiel en INDRE et LOIRE !**

L'IA a indiqué, ce matin en CAPD, pour la première fois en Indre et Loire une limitation des temps partiels sur autorisation. En effet, et ce malgré les alertes du SNUipp-FSU37, notamment sur la dotation extrêmement faible en PES (15 pour la rentrée 2019), l'IA a indiqué déjà 20 personnels manquants pour faire la rentrée (alors qu'il indiquait le contraire lors des précédentes instances) !

L'IA37 veut donc limiter le droit à temps partiel à hauteur de 10 emplois. Cette mesure toucherait 20 à 40 collègues (soit le refus de 40 1/4 de temps ou 20 1/2 temps !). L'IA semble notamment ne pas autoriser les temps partiels annualisés sur autorisation et revoir les demandes sur autorisation en fonction de l'âge des enfants.

Un vote unanime des 7 élus FSU-Snuipp37 et des 3 SNudi-FO37 contre cette mesure a été effectué.

La FSU-Snuipp intervient en direction du rectorat pour dénoncer cette situation et demander les dotations permettant le maintien du droit à temps partiel.

L'IA ne devrait pas limiter les exeat.

Suite à nos interventions, une CAPD spéciale temps partiel se tiendra prochainement. Lien ici vers notre fiche de suivi. N'hésitez pas à nous indiquer vos situations.

**> STAGES DE FORMATION ASH MIN : 7 départs pour le 37**

Pour 2019-2020 le nombre de départs est doublé, car il est nécessaire de mettre en place un complément à la formation des CAPPEI.

L'IA a fait le choix de 3 départs pour compléter des formations CAPPEI et 2 pour des collègues ayant déjà le CAPPEI. FSU Snuipp37 : Depuis 3 ans, les départs en Modules d'Initiative Nationale sont traités en CAPD. Cette année, 15 demandes et 5 stagiaires sont acceptés. Pour la FSU SNUIPP 37 il y a trois problématiques cumulatives qui nécessitent des moyens supplémentaires pour ces stages MIN.

> beaucoup de demandes non acceptées (par exemple aucun départ il y a deux ans)

> la priorité de formation pour les stagiaires CAPPEI sortants (50h x 2) :

> la nécessité de préparer une forma-

tion complémentaire pour les enseignants spécialisés nommés à titre définitif sur un poste relevant d'un autre module de formation

Etant attaché à la formation, nous prenons acte de la décision académique d'augmenter les places disponibles et de redonner un complément de formation pour les titulaires du CAPPEI. Pour mémoire l'an dernier aucun stagiaire CAPPEI sortant n'était parti en formation MIN.

Sur un plan départemental, nous réclamons que les demandes soient classées de manière transparente avec la prise en compte d'un véritable barème. Cette année l'administration a pris en compte l'AGS des candidats et le DASEN s'est déclaré prêt à retenir d'autres critères dans les années à venir comme nous le réclamons depuis 3 ans (rémunération de la demande, stages déjà effectués, spécialisation ou non, choix ministériels,...) Enfin le ministère doit continuer à augmenter le nombre de départs en stage MIN.

**> Formation initiale des directeurs**

Cette formation se déroule en partie avant la prise de fonction et en partie au cours de la première année d'exercice. Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 fait de la formation préalable une condition pour la prise de fonction comme directeur d'école. L'arrêté du 28 novembre 2014 précise que la durée de cette première session de la formation initiale est de trois semaines. Cette année, les dates retenues sont du mardi 25 juin au jeudi 4 juillet, soit un total de deux semaines (amputées de deux jours). L'IA nous a confirmé cette baisse de temps de formation en raison de la CAPD tardive du mouvement. Ce temps sera redonné à la rentrée. Nous avons également demandé que les directeurs en poste cette année soient entièrement remplacés : c'est à dire que le temps de décharge soit maintenu pendant la formation. L'IA doit se renseigner sur le dispositif de remplacement... à suivre.

**> Ineat exeat :**

L'IA a indiqué ne pas vouloir bloquer les exeat mais le manque de personnels risque de limiter les possibilités d'échanges entre les départements dont la situation semble identique à la notre !

**> Postes adaptés :**

Cette CAPD n'a pas fait évoluer les décisions prises lors du groupe de travail de mardi dernier.

7 collègues ayant un avis favorable ne peuvent pas entrer dans le dispositif faute de places! Nous interviendrons à nouveau en direction du Rectorat pour des dotations en nombre suffisant.

**> Hors classe et classe exceptionnelle :**

A la demande de la FSU-Snuipp37 un groupe de travail se tiendra prochainement notamment pour ces promotions.



INFORMER | DÉFENDRE | PROPOSER | AGIR... ENSEMBLE

Nous avons demandé que les avis soient de nouveau dans i-prof... l'IA se renseigne.

La FSU-Snuipp37 demandera pour la hors classe :

- que la situation des personnels en fin de carrière fasse l'objet d'une attention particulière (situation des ex instits partant prochainement à la retraite) ;

- que les critères de départage soient décidés en CAPD afin que l'AGS soit le premier critère de départage à barème égal.

- la révision des avis pour les collègues qui le sollicitent. Nous demander le modèle de recours.

La FSU-Snuipp37 demandera notamment pour la classe exceptionnelle le respect du nombre de promus puisque 14 départs en retraite n'avaient pas été compensés. Ces 14 places doivent s'ajouter aux nouvelles promotions.

**> Mouvement :**

Nous avons à nouveau dénoncé les conditions de ce mouvement ainsi que nos craintes pour les étapes suivantes. Lire ici le message d'un IA à une section SNUipp " La 1ère lecture de la L6 montre de multiples incohérences dans les données, des signalements ont déjà été effectués par d'autres départements.

Si le calcul des barèmes semble après une lecture rapide juste ( même si la lecture du document n'est pas aisé ), des données erronées sur les discriminants et les priorités sont quant à elles très nombreuses.

Nous ne sommes donc pas en mesure de vous transmettre pour l'instant la L6 et de publier les accusés de réception pour les participants. Je ne manquerai de vous tenir informé de l'évolution du dossier et du maintien ou pas de la tenue de la CAPD le 23 mai prochain."

# INEAT EXEAT

tu trouveras ci-dessous un rapide compte rendu du groupe de travail du mercredi 12 juin au rectorat sur les questions d'ineat exeat.

## Propositions d'ineat exeat au sein de l'Académie par le Rectorat Orléans-Tours :

Pour le Cher : 1 ineat PES du Loiret (il y avait 4 demandes d'entrées)

Pour l' Eure et Loir : 2 ineat du Loiret dont 1 PES (il y avait 2 demandes d'entrées)

Pour l'Indre : 1 ineat du Cher et 1 ineat du Loiret (il y avait 17 demandes d'entrées)

Pour : l'Indre-et-Loire : 2 ineat de l'Indre, 3 ineat du Loir et Cher et 2 ineat du Loiret (il y avait 94 demandes d'entrées)

Pour le Loir et Cher : 2 ineat du Loiret (il y avait 21 demandes d'entrées)

Pour le Loiret : 1 ineat d'Eure et Loir (il y avait 5 demandes d'entrées)

Tous les départements sont en manque de personnels : -8 pour le 18, -11 pour l'Eure et Loir, -6 pour l'Indre, -10 pour l'Indre-et-Loire, -6 pour le Loir et Cher et -8 pour le Loiret.

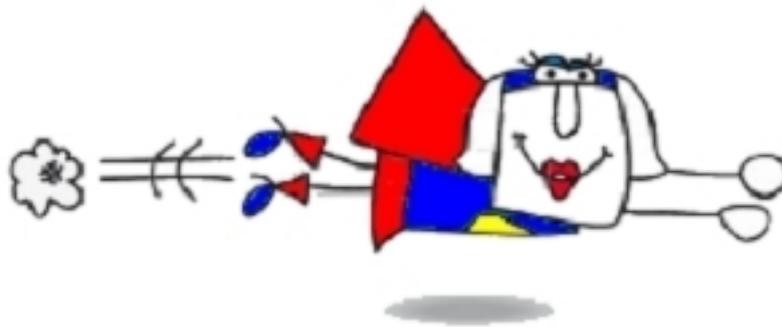
Soit un total de -50 personnels pour l'académie qui seront remplacés par des recrutements de contractuels à la rentrée de septembre.

**La FSU-Snuipp a demandé plus de mouvement par ineat exeat en mettant en avant les situations médicales et sociales des collègues et les conséquences sur leur santé, leur vie personnelle et leur travail. Le Rectorat pourrait permettre 1 ou 2 sorties de plus du 28 vers le 37 et s'engage à étudier à nouveau les demandes fin août.**

Nous avons également demandé le recrutement sur les listes complémentaires du concours à la place de contractuels et après épuisement des ineat-exeat.

Pour les sorties hors de notre académie, le rectorat ne permettra que les échanges : 1 sortie contre 1 entrée. Par contre, toutes les entrées hors académie seront acceptées.

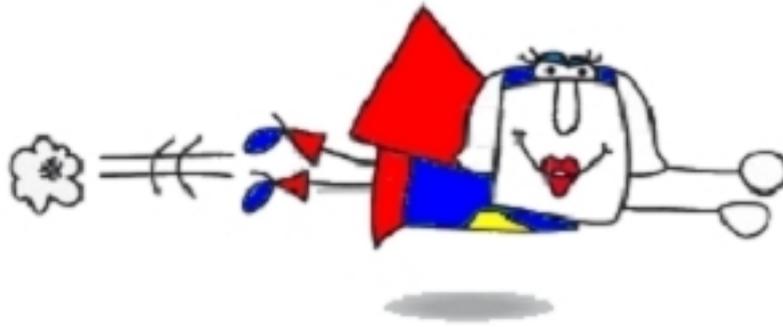
**Nous appelons tous les collègues à nous joindre afin d'intervenir dans les CAPD des départements. La FSU-Snuipp est la seule organisation à être présente dans tous les départements et y est majoritaire dans les 6 départements de notre Académie.**



**LES RESULTATS  
DU MOUVEMENT  
ONT ETE ENVOYES  
DANS CE JOURNAL  
PAR COURRIER  
AUX ADHERENTS  
ET AUX ECOLES  
AVEC LES BAREMES**

**[ÉCOL'INFOS]**  
SNUIPP 37

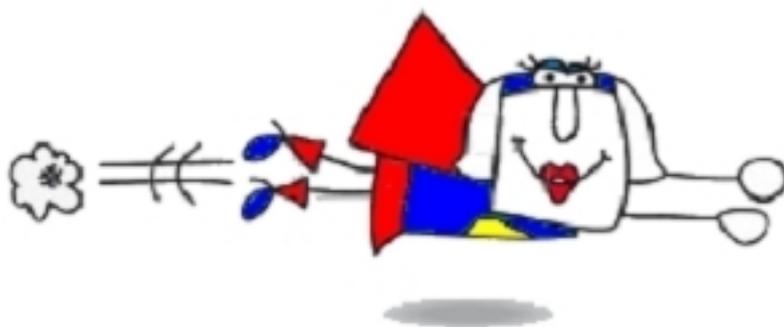




**LES RESULTATS  
DU MOUVEMENT  
ONT ETE ENVOYES  
DANS CE JOURNAL  
PAR COURRIER  
AUX ADHERENTS  
ET AUX ECOLES  
AVEC LES BAREMES**

**[ÉCOL'INFOS]**  
SNUipp 37





**LES RESULTATS  
DU MOUVEMENT  
ONT ETE ENVOYES  
DANS CE JOURNAL  
PAR COURRIER  
AUX ADHERENTS  
ET AUX ECOLES  
AVEC LES BAREMES**

**[ÉCOL'INFOS]**  
SNUipp 37



## SUITE A NOS INTERVENTIONS, L'IA REVIENT SUR 37 SITUATIONS MAIS MAINTIENT 5 REFUS DE TEMPS PARTIEL SUR 42 ET DES REFUS DE 80% SUR AUTORISATION! POUR LA FSU-Snuipp37 : PAS UN SEUL REFUS DE TEMPS PARTIEL !

Nous proposons aux 5 collègues de nous joindre pour faire des recours !

Lors de la CAPD, vos élus FSU Snuipp37 ont demandé des explications concrètes sur la gestion en postes et en ressources humaines. Nous avons expliqué à nouveau à l'IA que nous ne comprenions pas les sous effectifs annoncés et qui ont pour conséquence de limiter le droit au temps partiel. En effet, pour la rentrée nous avons en postes vacants 41 départs en retraite plus 2 postes supplémentaires en carte scolaire et par contre en enseignant -es 1 ineat, 50 PES 2018 (les 1/2 de formation qui seront en classe et 7,5 PES 2019 sur des classes : nous serons donc en sureffectif de 16 !

L'IA a longuement répondu à nos arguments sans toutefois le faire sur la question d'un sureffectif existant ou non. Par contre, il a dénoncé l'attitude de la FSU-Snuipp37 qui en s'adressant à Mme la Rectrice aurait mis en avant le « mauvais travail » de l'IA 37 et donc l'avenir même des instances départementales puisque nous passions au dessus d'elles. Il est évident que notre courrier à Mme la Rectrice et nos interventions en direction des services ont porté et ont amené l'IA37 à modifier ses choix.

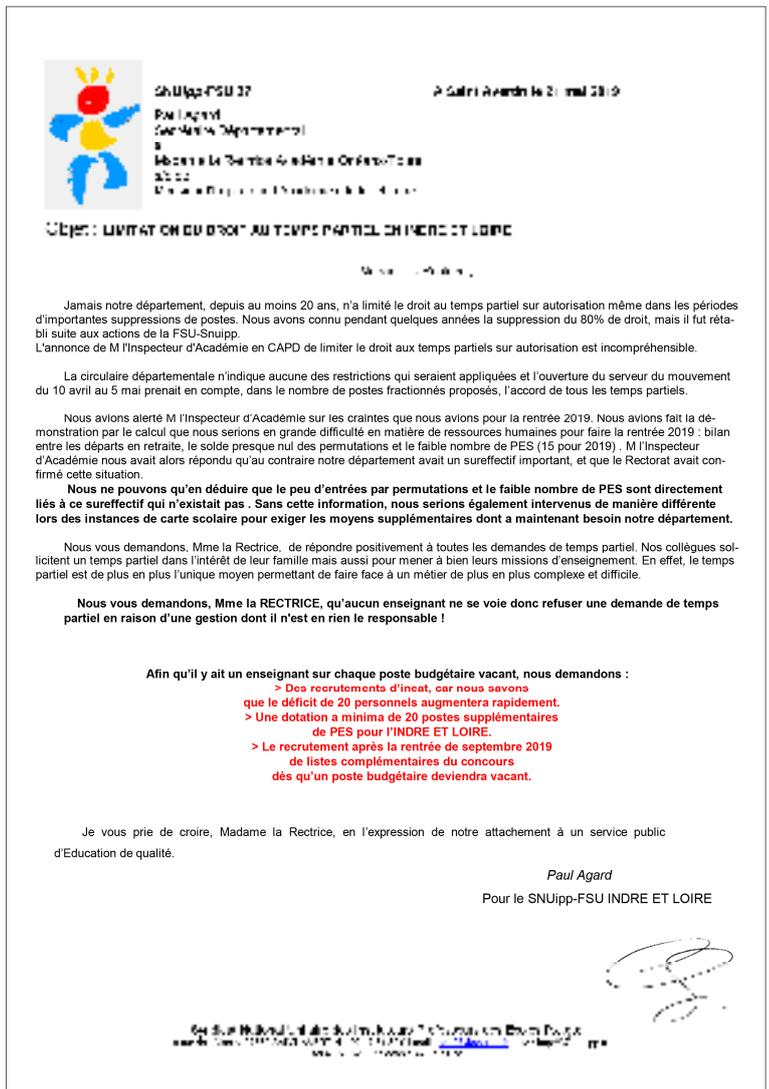
C'est une nouvelle fois le travail en profondeur des dossiers par vos élus FSU-Snuipp37 qui a porté avec l'appui de la pétition unitaire que nous n'avons pas pu déposer (lire ci-contre). Nous poursuivons nos interventions pour que tous les temps partiels soient accordés.

### QUE S'EST-IL PASSE EN 3 POINTS ?

> Une prévision de manque d'enseignants pour la rentrée 2019 qui n'est ni confirmée ni infirmée ! Mais l'abandon de la majeure partie des refus par l'IA semble aller dans le sens de notre analyse. Il s'agissait bien d'une question de gestion des moyens au niveau du département et de l'Académie.

> Un manque à minima de 20 PES pour la rentrée que nous avons dénoncé depuis des mois avec pour conséquence également des gels de postes de PEMF.

> Une circulaire mouvement qui permet depuis l'année dernière de remettre en question le droit au temps partiel sur tous les postes. La FSU-Snuipp37 avait été seule à dénoncer cette modification et ses conséquences (lire notre article de l'année dernière).



## ET L'INTERVENTION DU SNUipp-FSU37 EN DIRECTION DE Mme la RECTRICE (M l'Inspecteur l'a fait clairement entendre en indiquant que le SNUipp-FSU37 mettait en avant le mauvais travail du département Lire ici ) et la pétition signée près de 700 fois ONT PERMIS DE LIMITER LES REFUS (5 sur 42).

Tous les autres collègues ont donc leur temps partiel de droit ou sur autorisation et 6 à 8 collègues pourraient finalement avoir leur mi-temps annualisé. Par contre 5 demandes de 80% sur autorisation ont été refusées.

### PRECISION SUR LA PETITION ET LE DEMANDE DE MAIL

De nombreux collègues nous questionnent sur la colonne de la pétition qui demande leur mail.

Par erreur, il a été demandé le mail du collègue à la place de la signature

Or une pétition ne doit pas contenir d'informations de ce type dans le cadre du respect des droits et des libertés.

D'autant plus que le rôle d'une pétition est d'être donnée à son destinataire et pas de "récupérer des mails"!

Le SNUipp-FSU37 s'engage à n'utiliser en aucun cas ces mails dans un autre cadre que celui de cette pétition car ce n'est pas sa fonction. Nous appliquons ce principe pour toutes nos pétitions notamment celles en ligne pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une adresse mail.

Nous avons contacté l'organisation qui propose avec nous cette pétition et elle s'est également engagée à ne pas utiliser ces mails et à supprimer la colonne lors du dépôt.

Nous appelons à ne jamais donner de mail ou de téléphone sur une pétition : ce n'est pas sa fonction !

La première campagne Hors Classe nouvelle formule s'est clôturée l'année dernière en laissant derrière elle déception, incompréhension, colère et amertume chez un certain nombre de collègues non promus. Car il est bien normal, lorsqu'on ne compte pas ses heures à préparer ses projets de classe, à rencontrer les parents d'élèves, à enchaîner les réunions bien au-delà des 108 heures institutionnelles..., d'espérer une reconnaissance de la part de sa hiérarchie. Et cette reconnaissance, pour un grand nombre d'entre nous, devait être synonyme d'avis "très satisfaisant" de la part des inspecteurs de circonscription.

Le barème de la hors classe donne une place importante à l'ancienneté dans l'échelon, et c'est tant mieux. Car nous avons face à nous un gouvernement qui tente d'instaurer la rémunération au mérite chez les fonctionnaires et nous voyons bien les fissures que cette notion de mérite peut provoquer dans notre profession. Mais qu'on se le dise, nous sommes tous méritants, pas moins mais pas plus que nos autres collègues. Pour le SNUipp-FSU, c'est donc l'ancienneté qui doit primer;

**Mais cette question de promotion ne serait pas si urticante si le gouvernement voulait bien revaloriser la valeur du point d'indice et s'il s'engageait, pour commencer, à porter le ratio de la hors classe au niveau de celui de nos collègues du second degré (nous passerions alors de 120 à environ 155 collègues promus). Cette année nous passons de 123 places à 129.**

## LA METHODE MISE EN PLACE PAR L'IA en 2018 : un barème avec l'AGS !

Le SNUippFSU37 est intervenu pour qu'un barème le plus transparent et équitable possible soit mis en place dans le cadre imposé par le ministère. Cadre qui est très en deçà des revendications du SNUipp-FSU (exigence d'un seul grade et de l'obtention de l'indice terminal de la classe exceptionnelle pour toutes et tous avant le départ à la retraite).

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour qu'un barème soit donc mis en place dans le respect des textes mais aussi et surtout pour la prise en compte au maximum de l'AGS et des situations des collègues retraitables.

Ainsi, en vérifiant le document de travail diffusé par l'IA aux syndicats le mardi avant la CAPD, vos élus FSU-SNUIPP37 se sont rapidement rendu compte qu'il y avait un problème dans le classement des promovables : le document ne respectait pas la circulaire ministérielle pour déterminer l'appréciation de l'IA. Dans ce cadre, ces promotions n'auraient pas pu se faire et être validées par le ministère.

De plus, l'AGS des anciens instituteurs n'était toujours pas prise en compte malgré notre exigence. Ainsi, l'IA a été amené à modifier son barème pour un nouveau document de travail (263 appréciations ont été modifiées soit 30%) et la CAPD a été reportée de 2 jours.

**En 2018, vos élus FSU-Snuipp37, a fait ce travail de modification des avis l'année dernière puisque l'ia en a modifié 30 % soit près de 300 avis permettant ainsi de faire prendre en compte l'AGS complète permettant à plus quarante collègues d'obtenir leur passage à la hors classe.**

**Ce sont les interventions précises et construites du snuipp37 qui ont fait changer les premiers choix de l'IA**

**Nous poursuivrons bien entendu cette année dans ce sens.**

### > LE BAREME MIS EN PLACE PAR L'IA EN 2018

**Elément 1 du barème :** Le barème est constitué par des points liés à l'échelon et à l'ancienneté dans cet échelon.

**Elément 2 du barème :** L'appréciation de l'IA basée sur la note et sur l'avis des IEN

> Parmi les enseignants qui ont un avis « très satisfaisant » de l'IEN, ceux qui ont une note actualisée supérieure ou égale à 18.50 obtiennent l'appréciation « excellent » du Dasen. Cette règle est appliquée aux 3 échelons.

> Pour le 11<sup>e</sup> échelon, parmi les enseignants qui ont un avis « satisfaisant » de l'IEN, ceux qui ont une note actualisée supérieure ou égale à 18.50 obtiennent l'appréciation « très satisfaisant » du Dasen.

> 17 promus ont un barème de 200, 39 un barème de 190 et 13 un barème de 180 : ces 69 sont promus au barème.

> 75 collègues avaient un barème de 170 : 51 sont promus en fonction de leur date de naissance. Les ex æquo sont départagés par la date de naissance (avantage aux plus anciens).

> A noter également que sur les 120 promus, 50 sont des adjoints en élémentaire, 27 en maternelle, 16 en ASH, 13 des directeurs, 2 PEMF et 1 conseiller pédagogique.

> Dernier point, la parité homme/femme a été respectée.

Echelon	9 <sup>ème</sup>		10 <sup>ème</sup>		11 <sup>ème</sup>	
	Avis IEN	Appréciation IA	Avis IEN	Appréciation IA	Avis IEN	Appréciation IA
Excellent		24		175 dont 42 promus (ils ont tous plus de 3 ans d'ancienneté dans l'échelon)		56 Tous ces collègues sont promus
Très satisfaisant	123	99	284	109	63	23 dont 22 promus
Satisfaisant	119	119	215	215	33	17
A consolider	11	11	12	12	8	8
<b>Total</b>	<b>253</b>		<b>511</b>		<b>104</b>	

### POINTS NOIRS !

> Des collègues vont encore partir en retraite en sept 2019 sans avoir bénéficié de la hors classe alors que le fait de faire sa carrière dans 2 corps est indiqué dans la circulaire ministérielle.

> Le choix de l'IA de faire des « oppositions » et de « jouer » avec les « à consolider » pour bloquer des passages.

> les avis des IEN : nous constatons des différences entre les circonscriptions, des avis alors que l'IEN n'a jamais vu le collègue, des avis négatifs en totale contradiction avec la note et les rapports... il faudra revoir ces avis ainsi que les modalités d'attribution.

> le caractère pérenne de l'avis de l'IA. Voir nos interventions en direction du ministère.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**Pour mon salaire !**

## A) LE RATIO : LA DONNEE PRINCIPALE

Le nombre de promus en 2019 sera de 129. En Indre et Loire, 115 collègues ont accédé à la Hors-Classe en Septembre 2017 et 123 en 2018.

**Après avoir dénoncé la certitude d'une régression, les ennemis du PPCR estiment aujourd'hui que c'est insuffisant ! C'est vrai. C'est moins bien que si c'était mieux !!**

Si l'on veut poser un regard objectif, et donc honnête sur ce point essentiel, il faut souligner que le PPCR prévoit une augmentation du ratio, donc du nombre de promus jusqu'en 2020.

Cet engagement sera bien tenu en 2020. Et encore une fois, c'est le Ministère qui en est le responsable, pas le PPCR.

## B) LE NOUVEAU BAREME

Il est constitué de l'addition de 2 éléments :

1° des points liés à l'échelon actuel et à l'ancienneté dans celui-ci

Des points sont attribués en fonction de l'ancienneté, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019, conformément au tableau ci-dessous.

Échelon	9 <sup>e</sup>		10 <sup>e</sup>				11 <sup>e</sup>					
	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Ancienneté dans l'échelon au 31/8/2019												
Points	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

2° des points liés à l'appréciation de l'IA37

### > la note

Elle est arrêtée au 31 août 2017 ou au 31 août 2018 pour les situations particulières. L'ancienneté de la note est prise en compte dans le cadre de l'appréciation.

### > L'avis de l'IEN

L'IEN doit émettre un avis tenant compte de la note, de son ancienneté et d'une évaluation du parcours professionnel de chaque promu (durée de la carrière et ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorisent le parcours professionnel). L'avis se décline en trois degrés : très satisfaisant, satisfaisant, à consolider.

Chaque enseignant "promouvable" pourra prendre connaissance sur I-PROF de l'avis émis par l'IEN avant la tenue de la CAPD.

### > L'appréciation de l'IA-DASEN

L'appréciation sera formulée à partir de la note et de l'avis de l'IEN.

L'avis se décline en quatre degrés : excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider.

L'IA-Dasen examine les dossiers des PE affectés dans son département.

L'IA-Dasen formule un avis qui s'appuie sur la note, le CV I-Prof et l'avis de l'IEN

### > Nomination et classement

Le tableau d'avancement sera établi en prenant en compte :

- l'ancienneté de l'agent à compter de 2 ans révolus dans le 9<sup>e</sup> échelon
- l'appréciation du DASEN.

Pour celles et ceux qui ne seront pas promus à l'issue de cette campagne 2019, l'appréciation finale émise par le DASEN sera conservée pour les campagnes de promotion à venir.

Appréciation	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
points	60	80	100	120

## **AUTRES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE PAR L'IA**

> le respect des équilibres entre le nombre d'appréciations « excellent » et « très satisfaisant »

> L'IA-Dasen pourra, dans des cas exceptionnels, émettre une opposition à la promotion à la Hors-classe qui ne sera valable que pour la campagne en cours. Cette opposition devra faire l'objet d'un rapport motivé et devra être communiquée à l'intéressé et à la CAPD.

> D'autres part, les IA-Dasen sont tenus d'accorder lors de l'établissement du tableau d'avancement une attention toute particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes.

## > POUR QUI?

### Calendrier et recours

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ne sont pas concernés par les passages à la hors classe de cette année.

Ils le seront l'année prochaine.

Ils viennent de recevoir le rapport de leur IEN qu'ils peuvent contester par courrier dans un délai de 30 jours.

Ils auront en septembre l'avis de l'IA et une procédure de recours leur sera alors proposé.



### CLASSEMENT PAR AGS et AVIS

éche-	ancien-	points	avis de l'IA-DASEN	points	ba-
11	5 ans	120	EXCELLENT	120	240
11	5 ans	120	TRES SATISFAISANT	100	220
11	5 ans	120	SATISFAISANT	80	200
11	5 ans	120	A CONSOLIDER	60	180
11	4 ans	110	EXCELLENT	120	230
11	4 ans	110	TRES SATISFAISANT	100	210
11	4 ans	110	SATISFAISANT	80	190
11	4 ans	110	A CONSOLIDER	60	170
11	3 ans	100	EXCELLENT	120	220
11	3 ans	100	TRES SATISFAISANT	100	200
11	3 ans	100	SATISFAISANT	80	180
11	3 ans	100	A CONSOLIDER	60	160
11	2 ans	90	EXCELLENT	120	210
11	2 ans	90	TRES SATISFAISANT	100	190
11	2 ans	90	SATISFAISANT	80	170
11	2 ans	90	A CONSOLIDER	60	150
11	1 an	80	EXCELLENT	120	200
11	1 an	80	TRES SATISFAISANT	100	180
11	1 an	80	SATISFAISANT	80	160
11	1 an	80	A CONSOLIDER	60	140
11	0 an	70	EXCELLENT	120	190
11	0 an	70	TRES SATISFAISANT	100	170
11	0 an	70	SATISFAISANT	80	150
11	0 an	70	A CONSOLIDER	60	130
10	3 ans	50	EXCELLENT	120	170
10	3 ans	50	TRES SATISFAISANT	100	150
10	3 ans	50	SATISFAISANT	80	130
10	3 ans	50	A CONSOLIDER	60	110
10	2 ans	40	EXCELLENT	120	160
10	2 ans	40	TRES SATISFAISANT	100	140
10	2 ans	40	SATISFAISANT	80	120
10	2 ans	40	A CONSOLIDER	60	100
10	1 an	30	EXCELLENT	120	150
10	1 an	30	TRES SATISFAISANT	100	130
10	1 an	30	SATISFAISANT	80	110
10	1 an	30	A CONSOLIDER	60	90
10	0 an	20	EXCELLENT	120	140
10	0 an	20	TRES SATISFAISANT	100	120
10	0 an	20	SATISFAISANT	80	100
10	0 an	20	A CONSOLIDER	60	80
9	3 ans	10	EXCELLENT	120	130
9	3 ans	10	TRES SATISFAISANT	100	110
9	3 ans	10	SATISFAISANT	80	90
9	3 ans	10	A CONSOLIDER	60	70
9	2 ans	0	EXCELLENT	120	120
9	2 ans	0	TRES SATISFAISANT	100	100
9	2 ans	0	SATISFAISANT	80	80
9	2 ans	0	A CONSOLIDER	60	60

**ANALYSE DE LA GRILLE :**  
**PPCR est très en deçà des revendications du SNUipp-FSU (exigence d'un seul grade et de l'obtention de l'indice terminal de la classe exceptionnelle pour toutes et tous avant le départ à la retraite).**  
**Pour autant, affirmer qu'avec PPCR tout est pire qu'avant est totalement faux.**  
**Ce que l'on remarque immédiatement, c'est la véritable prise en compte de l'ancienneté dans les différents échelons puisque seules les collègues au 11° + 5 ans bénéficient du maximum : 120 points d'ancienneté. Par ailleurs, on observe qu'aucun collègue au 9° échelon ne peut avoir un barème Hors classe supérieur au plus petit barème du 11° échelon. En effet à barème égal, c'est l'ancienneté dans la place d'appel qui départage les collègues...**

**L'enjeu est donc bien le flux ( le nombre de promus). Plus il sera important, plus le nombre de personnes à pouvoir passer chaque année sera important.**

**L'autre enjeu est d'agir pour que l'appréciation du DASEN se fasse selon des critères fiables et transparents : c'est bien la raison de notre intervention récente et de notre exigence de voir l'AGS être un élément primordial, gage d'équité.**

### CLASSEMENT PAR BAREME

éche-	ancien-	point	avis de l'IA-DASEN	points	ba-
11	5 ans	120	EXCELLENT	120	240
11	4 ans	110	EXCELLENT	120	230
11	5 ans	120	TRES SATISFAISANT	100	220
11	3 ans	100	EXCELLENT	120	220
11	4 ans	110	TRES SATISFAISANT	100	210
11	2 ans	90	EXCELLENT	120	210
11	5 ans	120	SATISFAISANT	80	200
11	3 ans	100	TRES SATISFAISANT	100	200
11	1 an	80	EXCELLENT	120	200
11	4 ans	110	SATISFAISANT	80	190
11	2 ans	90	TRES SATISFAISANT	100	190
11	0 an	70	EXCELLENT	120	190
11	5 ans	120	A CONSOLIDER	60	180
11	3 ans	100	SATISFAISANT	80	180
11	1 an	80	TRES SATISFAISANT	100	180
11	4 ans	110	A CONSOLIDER	60	170
11	2 ans	90	SATISFAISANT	80	170
11	0 an	70	TRES SATISFAISANT	100	170
10	3 ans	50	EXCELLENT	120	170
11	3 ans	100	A CONSOLIDER	60	160
11	1 an	80	SATISFAISANT	80	160
10	2 ans	40	EXCELLENT	120	160
11	2 ans	90	A CONSOLIDER	60	150
11	0 an	70	SATISFAISANT	80	150
10	3 ans	50	TRES SATISFAISANT	100	150
10	1 an	30	EXCELLENT	120	150
11	1 an	80	A CONSOLIDER	60	140
10	2 ans	40	TRES SATISFAISANT	100	140
10	0 an	20	EXCELLENT	120	140
11	0 an	70	A CONSOLIDER	60	130
10	3 ans	50	SATISFAISANT	80	130
10	1 an	30	TRES SATISFAISANT	100	130
9	3 ans	10	EXCELLENT	120	130
10	2 ans	40	SATISFAISANT	80	120
10	0 an	20	TRES SATISFAISANT	100	120
9	2 ans	0	EXCELLENT	120	120
10	3 ans	50	A CONSOLIDER	60	110
10	1 an	30	SATISFAISANT	80	110
9	3 ans	10	TRES SATISFAISANT	100	110
10	2 ans	40	A CONSOLIDER	60	100
10	0 an	20	SATISFAISANT	80	100
9	2 ans	0	TRES SATISFAISANT	100	100
10	1 an	30	A CONSOLIDER	60	90
9	3 ans	10	SATISFAISANT	80	90
10	0 an	20	A CONSOLIDER	60	80
9	2 ans	0	SATISFAISANT	80	80
9	3 ans	10	A CONSOLIDER	60	70
9	2 ans	0	A CONSOLIDER	60	60

### Exemple 1 :

Echelon	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>
Ancienneté dans l'échelon au 31/8/2018	2 ans	3 ans	0 an
Points	0	10	20

 Claire est au 9° échelon depuis 3 ans et a un avis excellent : elle a donc 10 + 120 points soit 130 de barème.

 Anne est au 11° échelon depuis moins d'1 an et a un avis « à consolider » : elle a donc 70 + 60 points soit 130 de barème. Elle sera promue car elle a plus d'ancienneté générale de service.

### Exemple 2 :

Echelon	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>
Ancienneté dans l'échelon au 31/8/2018	2 ans	3 ans	0 an
Points	0	10	20

 Jean est au 10° échelon depuis 3 ans et a un avis excellent : il a donc 50 + 120 points soit 170 de barème.

 Laure est au 11° échelon depuis 4 ans et a un avis « à consolider » : elle a donc 110 + 60 points soit 170 de barème. Elle sera promue car elle a plus d'ancienneté générale de service.

**POURQUOI CETTE INITIATIVE ?**

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous. Néanmoins, nous pouvons par

le biais de notre syndicat disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

**POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?**

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

**POUR AVOIR VOS TICKETS**

Il suffit :  
1) De venir dans nos locaux  
2) OU de nous envoyer un courrier contenant  
 Le bon de commande (sur notre site)  
 Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »  
 Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Nous vous proposons en plus des propositions départementales d'élargir le choix à toute la France par le biais d'un organisme



**spécialisé dans les CE : PROMOPARC.**

Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE!

AQUALAND. Valable dans tous les Aqualand (7 en France). AQUALIBI (BELGIQUE) AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (37) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CANALETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINI-CHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADISOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVAL (41) ZOO DE BEAUVAL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)

**COMMENT FAIRE ?**

Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.

**Il faut donc :**

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de PROMOPARC.

**COMPLEX**  
**spadium**  
Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €  
**Tarif CE pour 10 entrées** (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)  
adulte : 33 € au lieu de 37 €  
enfant : 24 € au lieu de 26 €

**Carré d'ò**  
Tarif CE  
Entrée plein tarif : adulte et enfant : 2,80 € au lieu de 3,90 €  
Adulte pour la piscine et espace détente : 5 € au lieu de 7.10 €

**natureo**  
**PARC AQUATIQUE DE LOCHES**  
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

**centre aquatique du lac**  
**PISCINE DU LAC**  
Tarif : 4.15 euros le ticket adulte (au lieu de 5.2€) et 3.15 € le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

**CENTRE AQUATIQUE MONTRICHARD**  
Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

**Exemples**

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
<b>toute l'année</b>	<b>tarif normal</b>	<b>tarif réduit</b>
adulte	250 €	6 semaines offertes
3- 15 ans	200 €	6 semaines offertes

**Exemples de tarifs**

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
<b>toute l'année</b>	<b>tarif normal</b>	<b>tarif réduit</b>
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193.50 €

**bulle d'o**  
**PISCINE JOUE LES TOURS**  
Tarif : 4 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€) et en-

**ciné off**  
**TICKETS CINEOFF**  
5.5 euros au lieu de 7  
Salles fixes

**CGR**  
**CINEMAS NUMERIQUE 3D**  
Tarif : le ticket 6.20 euros au lieu de 8,60 euros.

**BOWL CENTER TOURS**  
Bowling "Bowl Center" quartier des 2 Lions:  
Entrée plein tarif : de 4.40 € à 6,20€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures  
**Tarif CE** 4.25 € la partie, location chaussures comprise  
Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés. Tickets sans limite de validité.

**la pléiade**  
La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.

**Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts, tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert. La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Fauchoux (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).**

Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE  
Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91